



DÉFENDONS LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES GENEVOIS !

1

NON AUX FUTURES HABITATIONS DANS LA ZONE POLLUÉE DE COINTRIN EST !

De nombreuses associations citoyennes s'unissent pour s'opposer aux déclassements de Cointrin Est et Ouest. Ces déclassements, votés par le Grand Conseil, ont pour but de densifier une région déjà soumise à une importante pollution sonore et atmosphérique.

L'Etat doit définir des zones d'habitations dans des espaces sains, mais construire à côté de l'autoroute et de l'aéroport, c'est :

→ Une atteinte directe à la santé de tous

- Ne mettons pas en péril la santé des actuels et futurs habitants de ces lieux
- Refusons la création de ghettos à risques pour notre santé

→ Trop de bruit et de pollution dans une zone déjà fortement atteinte

- Ne soyons pas une des seules villes à urbaniser autour de son aéroport

→ La disparition d'un poumon de verdure, dernier filtre entre Genève et son aéroport



- Evitons d'accroître les îlots de chaleur
- Sauvegardons la biodiversité, les espaces de verdure et les arbres

→ La construction de bureaux qui resteront vides

- N'ajoutons pas de nouveaux bureaux vides aux 300'000 m2 déjà recensés

Exigeons que l'Etat garantisse des espaces de vie de qualité pour tous

RÉFÉRENDUM CANTONAL contre la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 située entre les chemins des Sapins, Riant-Bosquet et Terroux) (12136) du 10 avril 2019.

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent, conformément aux articles 67 à 70 de la constitution de la République et Canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 située entre les chemins des Sapins, Riant-Bosquet et Terroux) (12136) du 10 avril 2019 soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer ce référendum cantonal. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer ce référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

NOM (en majuscules)	PRÉNOM (usuel)	DATE DE NAISSANCE JJ / MM / AAAA	CANTON D'ORIGINE	DOMICILE (Adresse complète : rue, n°, code postal, localité)	SIGNATURE

Svp renvoyer au plus vite les 2 feuilles de référendums même incomplètes mais au plus tard le 28 mai 2019 au comité référendaire « Non aux futures habitations dans la zone polluée de Cointrin ! »

Responsable : Patrick Canellini

Adresse : c/o Ari Spassov, Chemin des Préjins 12, 1218 Le Grand-Saconnex
www.nuisances.ch www.facebook.com/nuisancesgeneve



DÉFENDONS LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES GENEVOIS !

2

NON AUX FUTURES HABITATIONS DANS LA ZONE POLLUÉE DE COINTRIN OUEST !

De nombreuses associations citoyennes s'unissent pour s'opposer aux déclassements de Cointrin Est et Ouest. Ces déclassements, votés par le Grand Conseil, ont pour but de densifier une région déjà soumise à une importante pollution sonore et atmosphérique.

L'Etat doit définir des zones d'habitations dans des espaces sains, mais construire à côté de l'autoroute et de l'aéroport, c'est :

→ Une atteinte directe à la santé de tous

- Ne mettons pas en péril la santé des actuels et futurs habitants de ces lieux
- Refusons la création de ghettos à risques pour notre santé

→ Trop de bruit et de pollution dans une zone déjà fortement atteinte

- Ne soyons pas une des seules villes à urbaniser autour de son aéroport

→ La disparition d'un poumon de verdure, dernier filtre entre Genève et son aéroport



- Evitons d'accroître les îlots de chaleur
- Sauvegardons la biodiversité, les espaces de verdure et les arbres

→ La construction de bureaux qui resteront vides

- N'ajoutons pas de nouveaux bureaux vides aux 300'000 m2 déjà recensés

Exigeons que l'Etat garantisse des espaces de vie de qualité pour tous

RÉFÉRENDUM CANTONAL contre la loi modifiant les limites de zones sur les territoires des communes de Meyrin et Vernier (création de deux zones de développement 3 situées entre les chemins des Ailes, du Ruisseau et de l'Avanchet, et à l'intérieur du quartier des Avanchets) (12137) du 10 avril 2019.

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent, conformément aux articles 67 à 70 de la constitution de la République et Canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la loi modifiant les limites de zones sur les territoires des communes de Meyrin et Vernier (création de deux zones de développement 3 situées entre les chemins des Ailes, du Ruisseau et de l'Avanchet, et à l'intérieur du quartier des Avanchets) (12137) du 10 avril 2019 soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer ce référendum cantonal. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer ce référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

NOM (en majuscules)	PRÉNOM (usuel)	DATE DE NAISSANCE JJ / MM / AAAA	CANTON D'ORIGINE	DOMICILE (Adresse complète : rue, n°, code postal, localité)	SIGNATURE

Svp renvoyer au plus vite les 2 feuilles de référendums même incomplètes mais au plus tard le 28 mai 2019 au comité référendaire « Non aux futures habitations dans la zone polluée de Cointrin ! »

Responsable : Patrick Canellini

Adresse : c/o Ari Spassov, Chemin des Préjins 12, 1218 Le Grand-Saconnex
www.nuisances.ch www.facebook.com/nuisancesgeneve



RÉFÉRENDUM CANTONAL

NON AUX FUTURES HABITATIONS DANS LA ZONE POLLUÉE DE COINTRIN !

Loger les Genevois dans la pollution des avions et de l'autoroute, c'est de la pure folie et une atteinte grave et directe à la santé publique, en totale contradiction avec les dernières études ! Accepteriez-vous de vivre dans ces conditions ?

Je désire vous faire un don et vous aider à diffuser le message :

Le bruit et la pollution tuent ! Je vous prie de m'envoyer un bulletin de versement.

Compte : Raiffeisen **Titulaire :** Association du Secteur Sous-Sarasin

Mention : Référendum **IBAN :** CH31 8021 0000 0079 6297 9

Je commande _____ listes de signatures Je désire adhérer à une association

Nom / prénom _____

Rue / N° _____

NP / Lieu _____

Téléphone _____

Courriel _____

→ Commande de listes : 079 512 98 76 - 022 788 84 88

Le comité référendaire est composé de nombreuses associations citoyennes :

A3S (Association Sous Sarasin), ACCO (Cointrin Ouest et Est), Sauvegarde Genève, AIC (Association des Intérêts de Cointrin), AICC (Association des Intérêts des habitants du chemin des Corbillettes et alentours), Association pour la Sauvegarde du Petit-Saconnex Village, Pic-Vert Assprop, Contre l'enlaidissement de Genève, AHPTSG (Association des Habitants du Petit-Saconnex Genêts), FLAGS (Fédération des associations de quartier du Grand-Saconnex et environs), etc.



Courriel : info@nuisances.ch

Site : www.nuisances.ch

Facebook : www.facebook.com/nuisancesgeneve

Courriel : assocca3s@gmail.com

Facebook : www.facebook.com/a3sge



Courriel : association.sauvegarde.geneve@gmail.com

Site : www.sauvegarde-geneve.ch/

Facebook : www.facebook.com/sauvegardegeneve

ATTENTION - svp signer les 2 référendums : **COINTRIN EST 1** et **QUEST 2**

SVP retourner ces 2 cartes de référendums signées au plus vite, même incomplètes, avant le 28 mai 2019

IMPORTANT : NE PAS TIMBRER ICI

VEUILLEZ SVP METTRE LES 2 PARTIES SIGNÉES DANS UNE ENVELOPPE et TIMBRER AU TARIF « A ». Merci.

**Comité référendaire
NON AUX FUTURES HABITATIONS
DANS LA ZONE POLLUÉE DE COINTRIN !**

c/o M. Ari Spassov
Chemin des Préjins 12
1218 Grand-Saconnex



**NON AUX FUTURES HABITATIONS
DANS LA ZONE POLLUÉE DE COINTRIN !**

Retrouvez-nous sur
www.nuisances.ch
ou

 www.facebook.com/nuisancesgeneve/